Zeitschrift: Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle
Band: 25 (1957)
Heft: 3

Artikel: Un problème délicat
Autor: H.K.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-568000

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'en profiter ne signifie rien d'autre qu'une absence de scrupules qui ne mérite aucun éloge.

J'ai approché nombre d'Espagnols, de tous les âges, que mon instinct aigu m'avait permis de «reconnaître» mais qui, eux, ou bien s'ignoraient, ou bien avaient été vaincus sans s'en rendre compte, par le milieu ambiant. Leur délicieuse naiveté, leur affection pour moi, leur délicatesse, le respect qu'ils me témoignaient me suffirent. Placés dès leur jeunesse dans un autre monde, ils seraient devenus quelques-uns des garçons les plus nobles de notre corporation, hélas bien pauvres en figures de proue. Mais peut-être que le destin fait bien les choses en nous refusant ce qu'il y a de mieux car sinon, où porterions-nous le regard? *Daniel.*

Un problème délicat

Précisément parce que les homosexuels sont une minorité, on se croit permis d'examiner leurs actes à la loupe à chaque occasion et de les juger sans ménagement. En réalité, les homosexuels ne sont ni pires ni meilleurs que les hétérosexuels. Or, il est aujourd'hui établi — d'éminents savants sont de cet avis — que l'homosexualité est, sur le plan sexuel, une de ces exceptions à la règle, comme il en existe dans tous les domaines, et qu'il est faux de vouloir l'assimiler à une perversion. Comme les hétérosexuels forment une majorité d'environ 98 pour cent, il est évident que la jeunesse est plus exposée de ce côté par des éléments sans scrupules que par une minorité de 2 pour cent. N'est-ce pas précisément à cause de l'hostilité et du mépris des hétérosexuels pour les homosexuels que ces derniers sont forcés de se retrancher dans une attitude défensive qui se manifeste par le sans-gêne de quelques-uns, alors que la plupart — et c'est parmi eux que l'on rencontre un grand nombre de personnalités de valeur — s'efforcent anxieusement de dissimuler leur malheureuse disposition.

Tout a sa raison d'être dans la nature et cette observation vaut aussi pour les homophiles. Que l'on songe donc à tant de professions où l'homophile constitue un facteur positif, c'est le cas chez les infirmiers, les artistes de tout genre, les musiciens, dans la haute couture, etc. Combien ne compte-t-on pas d'homophiles occupant de hautes situations pour le bien collectivité, notamment dans le activités sociales et humanitaires? Dès que l'on aura accordé aux homophiles la compréhension nécessaire — car ils sont les victimes d'une anomalie de la nature — il sera possible de donner à ce problème une solution juidicieuse qui profitera également au reste de la société.

Il va de soi qu'en matière sexuelle, les homophiles tombent sous le coup des mêmes dispositions pénales que les hétérosexuels. A cet égard, la Suisse peut être réputée comme l'un des pays les plus avancés, maintenant déjà, car le législateur, considérant l'homosexualité comme un fait social inéluctable, a mis le holà au chantage et à l'activité des éléments troubles. Si l'on en venait à modifier la législation actuelle (en voulant, par exemple, faire de l'homosexualité un délit), on provoquerait de véritables catastrophes.

H. K.

* Extrait de la «Schweizer Wochen-Zeitung» du 20 septembre 1956.